

LA RENTRÉE VUE PAR UN PROVISEUR DU SNUPDEN-FSU

SNES-FSU, le sigle apposé sur derrière celui du SNES en surprend parfois plus d'un ! Mais qu'est-ce donc que la FSU ? **La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est la 2^{ème} fédération dans la Fonction Publique**, elle regroupe un grand nombre de syndicats dont certains appartiennent au champ de l'enseignement (comme le SNES-FSU, le SNUipp-FSU par exemple). Il existe ainsi un syndicat des personnels de direction : le SNUPDEN-FSU. Au sein de la FSU, comme le SNES, il partage les luttes pour la démocratisation de l'école. En cette période de préparation de rentrée, entretien avec **Éric Mansencal**, secrétaire général adjoint du SNUPDEN-FSU et proviseur dans l'académie de Créteil. Bien des points communs apparaissent avec les préoccupations des élus SNES-FSU en CA...

1- Réforme Chatel du lycée, collège 2016, multiples annonces de JM Blanquer, tous les gouvernements de ces 10 dernières années ont placé l'autonomie de l'établissement au centre de leur politique éducative. Mais concrètement, comment s'est-elle traduite, en terme de moyens, pour les chefs d'établissement ?

Il serait illusoire de penser que l'autonomie proposée s'accompagne de moyens supplémentaires pour qui que ce soit. Par contre si c'est de l'autonomie pour augmenter nos responsabilités... au SNUPDEN-FSU, nous n'en voulons pas ! Non pas parce que nous ne voulons pas assumer des responsabilités, mais tout simplement parce que nous ne pouvons assumer déjà celles qui sont les nôtres. La dernière étude sur les conditions de travail des chefs d'établissement (par M. FOTINOS) montre que 1 sur 4 est en épuisement professionnel. Est-ce que pouvoir recruter les enseignants cela va alléger notre travail et réduire la quantité des choses que l'on a à faire ? Si une personne le pense, elle ne fait sûrement pas le même métier que moi...

2- Les chefs d'établissement ont-ils des éléments d'explication sur les modalités de calcul de la DGH de leur établissement ?

Cela dépend si l'on travaille en collège ou en lycée et d'une académie à l'autre. Dans un département de la région parisienne, en collège, les chefs d'établissements n'ont que le montant attribué ET RIEN D'AUTRE même pas une structure ! Il appartient ainsi au chef d'établissement de « retrouver » la structure qui a permis d'arriver au montant octroyé. **Sous des couverts d'autonomie, en fait, il est donné un nombre d'heures qui ne correspond jamais aux besoins et les services de cette inspection académique ont ordre de ne pas donner aux chefs les calculs effectués (ce qui évite de se rendre compte que toutes les heures n'ont pas été données).** L'autonomie se fait au détriment du fonctionnement car il faut faire, avec moins de moyens et c'est une opération pour le moins... délicate !

3- Nous avons écho de consignes institutionnelles ou de certaines organisations syndicales (le SNPDEN-UNSA par exemple) poussent à ne faire faire voter la répartition de la DGH en CA en février, prétextant que cela peut être repoussé en juin. Quelle est l'analyse du SNUPDEN-FSU ?

Les votes sur la DHG peuvent avoir lieu en février (répartition de la DGH initiale) puis de nouveau début juillet : quel est le problème ? **Qui a intérêt à ne pas faire vivre la démocratie dans les établissements en privant les administrateurs d'informations sur le fonctionnement à venir de l'EPLE ? En tant que proviseur (je ne me place pas en modèle loin de là), dès que la DHG m'est communiquée, j'organise un échange avec mes adjoints et j'affiche la notification en salle des profs.** Rapidement nous mettons en place un conseil pédagogique pour étudier ensemble la prévision d'effectifs, la structure, une première répartition « à la louche » des heures. Puis nous organisons des conseils d'enseignements avec les équipes pour regarder, de manière pointue, par discipline, les besoins, la répartition et les nouveaux projets. Nous faisons à l'issue des conseils d'enseignement une commission permanente et un CA. Nous répétons la même opération en juillet en ajoutant dans les conseils d'enseignement les répartitions de service entre les enseignants et nous repassons par un vote en CA.

Nous travaillons dans la transparence, chacun s'en porte mieux ! Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord (sur l'enveloppe notamment). Mais les choses sont claires et... in fine... je pense qu'il y a moins de tensions. La transparence est synonyme de confiance et c'est très important.

4- A quoi pourrait ressembler une préparation de rentrée idéale dans les établissements ?

Pour moi, c'est-à-dire, pour un chef d'établissement, ce serait une préparation sans stress. Exemple de ce qui me tarade actuellement : en lycée, le ministre veut réformer le bac 2021, donc il y aura un impact sur les enseignements des secondes dès la rentrée 2018. Les négociations sur le bac vont s'achever fin juin, début juillet 2018. Je vais devoir faire remonter le TRMD le 7 février 2018. Il est question de supprimer les enseignements d'exploration. Que va-t-il en être effectivement ? **Ma DHG va-t-elle être amputée de ces heures en février alors que les négociations sont en cours et qu'aucun texte ne le précise... ou bien en juillet aura-t-on une réduction de moyens donc des suppressions de postes en ce qui concerne les disciplines concernées par des réductions d'heures en secondes ? Voilà le stress au quotidien.**

Dans l'enquête mentionnée précédemment 84,5% des chefs d'établissement jugent qu'il y a trop de réorganisations du système éducatif... et avec notre ministre qui a une idée différente par jour... on a de grosses craintes d'être en stress pendant longtemps...

